

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 janvier 2009

---

APPLICATION DES ARTICLES 34-1, 39 ET 44 DE LA CONSTITUTION - (n° 1314)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 3669

présenté par  
MM. Aly et Lassalle

-----  
**ARTICLE 11**

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« l'examen du texte »,

les mots :

« la discussion générale ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement est de précision. L'expression du projet : « après le début de l'examen du texte », est susceptible de confusion.